



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION ET CONTRAT
TECHNIQUE AVEC LA SAS 20H40
PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 7 NOVEMBRE 2020**

**DÉCISION N° DM-20-242
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SAS 20h40 Productions, représentée par Messieurs Antoine Remillieux et Bruno Landrieu, dont le siège social est situé 58, rue Brûle Maison – 59 000 Lille – pour l'organisation du spectacle de Pablo Mira le samedi 7 novembre 2020, dont le coût total est fixé à 10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la SAS 20h40 Productions, représentée par Messieurs Antoine Remillieux et Bruno Landrieu, dont le siège social est situé 58, rue Brûle Maison – 59 000 Lille – un contrat de cession et un contrat technique pour l'organisation du spectacle de Pablo Mira « Pablo Mira dit des choses contre de l'argent », le samedi 7 novembre 2020, dont le coût total est fixé à 10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201013-Imc1H7777H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/10/2020
Date de Publication : 13/10/2020